

supplémentaires. Nous en entendrons deux ou trois et nous passerons ensuite au sujet suivant. La parole est au député de Mackenzie.

LA PROVENANCE DES WAGONS SUPPLÉMENTAIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre chargé de la Commission du blé ou au ministre des Transports d'où proviennent ces wagons supplémentaires, si c'est des États-Unis ou d'ailleurs, comme apparemment nous n'avons pas été en mesure de répondre aux besoins à Vancouver depuis quelques mois.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il serait prématuré, je crois, d'apporter des précisions sur la provenance exacte de ces wagons. Des wagons sont disponibles et l'on prend des mesures pour s'assurer qu'ils sont utilisés.

M. Jack Murta (Lisgar): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre chargé de la Commission du blé si son ministère convient en principe que si l'on ne fait rien—et j'entends par là si l'on n'adopte pas la semaine de sept jours pour le fonctionnement des élévateurs à grains et des terminus—il faudra que le gouvernement fasse les frais d'une augmentation coûteuse du nombre des locomotives et du matériel roulant pour faire face aux besoins de cette année?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, c'est en réalité une autre façon de poser essentiellement la même question quant à ce que nous pourrions faire. Notre objectif est d'arriver à ce que tous les intéressés dans les transports de céréales répondent au défi que posent les quantités sans précédent qu'il s'agira de transporter et que chacun contribue, quand il y a lieu, à la réalisation de cet objectif. Je ne saurais préciser maintenant exactement ce qu'il faudra faire pour atteindre cet objectif, mais je peux dire que presque tous les secteurs de l'industrie devront redoubler leurs efforts à cette fin.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence autorisera maintenant une dernière question supplémentaire à ce sujet du député de Regina-Est, après quoi la parole sera au député de Bellechasse.

LE TRANSPORT ET LA MANUTENTION DES CÉRÉALES— LES MESURES ENVISAGÉES

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre s'engagerait à faire prochainement une déclaration à l'appel des motions pour esquisser les projets envisagés en ce qui concerne l'acheminement des céréales prévu dans les mois à venir, et pourrait-il en même temps indiquer quand il pourra préciser les projets à long terme sur le transport et la manutention des céréales, et surtout les conclusions du rapport que préparerait un groupe sous sa direction?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les mesures additionnelles relatives au transport de grandes quantités de céréales seront annoncées au fur et à mesure que les décisions seront prises, soit à la Chambre ou par le secteur en cause de cette industrie, ou par le ministre, comme il conviendra.

L'AGRICULTURE

LES PORCS—L'INDEMNISATION DES ÉLEVEURS DE PORCELETS

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Dans un communiqué du 3 février 1972, le ministre faisait connaître la politique de compensation en faveur des éleveurs de porcs qui ont subi des pertes en 1971. Depuis cette date, le ministre a-t-il reçu des éleveurs de porcelets, qu'on appelle ordinairement «naisseurs», des demandes de compensation pour les pertes subies durant la même période?

• (1430)

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La réponse est oui, monsieur l'Orateur. On m'a en effet présenté des instances sous diverses formes de vive voix et par un abondant courrier. Mais la situation est celle-ci: nous ne voudrions pas verser le paiement d'appoint de \$5 à l'égard du même porc plus d'une fois. C'est pourquoi, nous allons faire ce versement lorsque l'animal arrivera sur la marché, et non chaque fois qu'il fera l'objet d'une transaction.

[Français]

LA DISTINCTION ENTRE LES ÉLEVEURS DE PORCS ET LES ÉLEVEURS DE PORCELETS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Je comprends parfaitement ce point de vue, mais je désire demander au ministre s'il est disposé à reconnaître qu'il faut distinguer entre les éleveurs de porcs ordinaires et ceux qui font l'élevage des porcelets?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Il est facile de se rendre compte que certains éleveurs s'adonnent à l'élevage des porcs d'embouche, appelés parfois porcelets ou cochons de lait pour le compte de gens qui les engraisent jusqu'à ce qu'ils aient atteint le poids voulu pour le marché. Nous admettons, certes que les éleveurs ont touché de bas prix en 1971, comme en d'autres années, d'ailleurs; mais un problème administratif très réel se pose lors qu'on s'efforce de verser un paiement d'appoint pour un porc, sans avoir à le reverser chaque fois que ledit porc fait l'objet d'une transaction.

[Français]

M. Lambert: Je désire poser une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il faut essayer d'avancer. Nous n'aurons pas assez de temps. Nous pourrions peut-être revenir à ce sujet plus tard. Pour l'instant, la présidence donne la parole au très honorable député de Prince-Albert.